



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

I. Le cadre général du compte administratif

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune d'Espondeilhan. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le Compte Financier Unique 2024 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la Commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024.

Pour rappel, le Compte Financier Unique constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion.

Le Compte Financier Unique 2024 pourra être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures de l'accueil après son approbation prévue le 19 mars 2025.

II. Éléments de contexte et priorités du budget

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le Budget Primitif de la commune d'Espondeilhan a été voté par le Conseil Municipal le 20 mars 2024.

Il se caractérise par :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.
- Des recettes de gestion marquées par :
 - Une stagnation des dotations de l'Etat ;
 - Le maintien des taux de fiscalité communale.
- Un programme d'investissement équilibré qui a permis de financer diverses opérations d'équipement, en partie grâce à une mobilisation des subventions la plus importante possible.

III. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, les **recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat, de diverses subventions, ainsi qu'aux revenus des immeubles communaux (loyers, location salle des fêtes).

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 911 800,02 €.

Les **dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires du personnel communal, les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 856 776,10 €.

Au final, l'écart entre le volume total des produits de fonctionnement et celui des charges de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Pour 2024, la capacité d'autofinancement est de 55 023,92 €.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

DEPENSES 2024		RECETTES 2024	
Natures des dépenses	Montant	Natures des dépenses	Montant
011 Charges à caractère général	181 343,19 €	013 Atténuations de charges	3 515,27 €
012 Charges de personnel	395 997,77 €	70 Produits services, domaine, ventes diverses	23 898,83 €
65 Autres charges de gestion courante	162 284,87 €	73 Impôts et taxes	45 422,92 €
66 Charges financières	29 065,21 €	731 Fiscalité locale	603 117,78 €
		74 Dotations et participations	225 823,97 €
		75 Autres produits de gestion courante	7 475,66 €
		76 Produits financiers	57,17 €
Total des dépenses réelles	768 691,04 €	Total des recettes réelles	909 311,60 €
042 Opérations d'ordre entre sections	88 085,06 €	042 Opérations d'ordre entre sections	2 488,42 €
Total des opérations d'ordre	88 085,06 €	Total des recettes d'ordre	2 488,42 €
TOTAL	856 776,10 €	TOTAL	911 800,02 €

Les principaux types de recettes de la commune en 2024 sont :

- Les produits services, domaine, ventes diverses (23 898,83 €)
- Les impôts, taxes et fiscalité locale (648 540,70 €)
- Les dotations versées par l'Etat, et notamment la dotation globale de fonctionnement (225 823,97 €)

c) La fiscalité

Concernant les ménages, les taux d'imposition locaux ont été maintenus en 2024 :

- Taxe sur le foncier bâti : 43,91 % (taux communal + taux départemental)
- Taxe sur le foncier non-bâti : 54,12%

Le produit des impôts directs locaux en 2024 s'élève à 603 117,78 €.

Concernant les entreprises, la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est perçue par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

d) Les dotations de l'Etat

La Dotation Globale de fonctionnement est la principale dotation versée par l'Etat à la commune.

IV. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent. Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les déclarations préalables (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Les principaux projets réalisés au cours de l'année 2024

- Frais d'études liées à l'extension du groupe scolaire, à l'aménagement de l'avenue de la Tuilerie et du chemin du Pétrole
- Achat d'un chariot élévateur pour les services techniques
- Aménagement d'un parking rue du Vermentino

c) Vue d'ensemble de la réalisation de la section d'investissement

DEPENSES 2024		RECETTES 2024	
Natures des dépenses	Montant	Natures des dépenses	Montant
20/21/23 Dépenses d'équipement	252 642,77 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	28 467,93 €
1641 Emprunts	55 552,74 €	13 Subventions d'investissement	354 678,38 €
		165 Dépôts et cautionnements reçus	4 500,00 €
Total des dépenses réelles	308 195,51 €	Total des recettes réelles	387 646,31 €
Opérations d'ordre	2 488,42 €	Opérations d'ordre	88 085,06 €
Total des opérations d'ordre	2 488,42 €	Total des recettes d'ordre	88 085,06 €
TOTAL	310 683,93 €	TOTAL	475 731,37 €
Résultat : + 165 047,44 €			

Les dépenses d'investissement 2024 représentent 310 683,93 €.

Les recettes d'investissement 2024 représentent 475 731,37 €.

Les crédits inscrits au budget 2024 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2024 sont distingués dans le Compte Financier Unique dans une colonne « restes à réaliser » (dépenses engagées non mandatées). Ainsi 258 202,81 € sont reportés de 2024 sur 2025.

Ces crédits permettront le démarrage de travaux en début d'année 2025, sans attendre le vote du budget primitif 2025.

Au même titre que les dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2024 peuvent être reportées, par le biais des restes à réaliser (recettes certaines - titres non émis), à l'exercice suivant. Aucune recette en reste à réaliser n'a été reportée sur 2025.

d) Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente 55 552,74 € pour l'année 2024.

TABLEAU RECAPITULATIF D'EXECUTION DU BUDGET DE L'ANNEE 2024					
SECTION	Résultat à la clôture de l'exercice n-1 au 31/12/2023	Part affectée à l'investissement exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	opérations non budgétaires sur comptes de bilan	Résultat de clôture de l'exercice 2024
INVESTISSEMENT	-179 106,49 €		442 611,41 €		263 504,92 €
FONCTIONNEMENT	333 053,41 €	277 563,97 €	55 023,92 €		110 513,36 €
TOTAL	153 946,92 €	277 563,97 €	497 635,33 €		374 018,28 €

Fait à Espondeilhan, le 3 mars 2025

Le Maire, Christophe LLOP

